

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 22/12/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Monsieur Robert ENGEL, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Yvan GIESSLER donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

Exercice 2024 : Autorisation de dépenses d'investissement et de versement d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2024

N° DCM_131_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

II est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril (30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants), ou jusqu'à l'adoption du budget, le président de l'exécutif de l'entité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), sous réserve de l'autorisation de l'entité précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

De plus, en vertu des dispositions de l'instruction comptable M57, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le président de l'exécutif de l'entité peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Dans tous les cas, les crédits sont finalement inscrits au budget lors de son adoption.

En 2024, le Budget primitif de la Ville sera soumis pour approbation au Conseil Municipal du mois de mars 2024.

Ainsi, afin d'assurer la continuité du service public, il apparaît utile d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sous les chapitres budgétaires globalisés 20, immobilisations incorporelles, 204, subventions d'équipement versées, 21, immobilisations corporelles, 23, immobilisations en cours et les opérations d'équipement votées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et à chaque budget annexe sur l'exercice 2023, dont les montants figurent en annexe au présent rapport.

De même, il semble opportun d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme ouverte au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2023.

Enfin, il s'avère nécessaire de prévoir des avances sur subventions afin de permettre aux différentes structures d'assurer la continuité de leurs activités et d'honorer leurs échéances. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces versements, dont le montant figure en annexe, et qui feront l'objet d'une inscription dans l'état des subventions annexé au Budget Primitif 2024. Il est précisé, qu'à l'exception du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, de la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance et des Tanzmatten, budgets annexes à autonomie financière, il s'agit principalement d'associations dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 € et qui font l'objet de la signature d'une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Ressources et Modernisation
réunie le 04/12/2023**

VU *l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales.*

VU *le Règlement budgétaire et financier de la Ville de Sélestat.*

VU *les conventions en cours avec les associations dont la liste figure en annexe.*

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la continuité du service public local d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des versements d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2024 au Centre Communal d'Action Sociale, aux budgets annexes Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance et Tanzmatten ainsi qu'à différents partenaires associatifs afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs activités et d'honorer leurs échéances.

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) sous les chapitres budgétaires globalisés 20 - immobilisations incorporelles, 204 - subventions d'équipement versées, 21 - immobilisations corporelles, 23 - immobilisations en cours et les opérations d'équipement votées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et à chaque budget annexe sur l'exercice 2023, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2024, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, à liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par

chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2023.

AUTORISE

Monsieur le Maire à verser des avances sur subventions aux bénéficiaires et dans la limite des montants figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté

Pour :30

Contre :3

Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Stéphane ROMY

AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**Budget Principal - exercice 2024**

Imputation - M14-	Imputation - M57-	Désignation des bénéficiaires	Nature juridique de l'organisme	Date d'échéance de la convention	Montant de l'avance autorisée	Pour mémoire crédit de subvention ouvert sur l'exercice 2023
SUBVENTIONS ORDINAIRES (pour le fonctionnement de l'organisme- Chapitre Budgétaire 65)						
0 02509 6574	0 02408 65748	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES Aides aux associations (non classées ailleurs) - Oeuvres sociales du Personnel municipal de la Ville de Sélestat (Dcm 27 du 10.09.2020 ; convention du 11.09.2020)	Ass.	Renouvelable tacitement sans limite de durée	98 140,00 €	225 880,00 €
6574	65748	- Centre International d'Initiation aux Droits de l'Homme / Sélestat	Ass.	-	6 500,00 €	14 060,00 €
3 40009 6574	3 30009 65748	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS Services communs - Office Municipal des Sports de la Ville de Sélestat (Dcm 199 du 27.01.22 ; convention du 15.02.22)	Ass.	31.07.2024	15 000,00 €	30 000,00 €
31109 6574	31109 6574	Autres activités musicales, lyriques & chorégraphiques - Ecole de musique de Sélestat / Sélestat (Dcm 197 du 27.01.22 ; convention du 24.02.22)	Ass.	31.12.2024	110 000,00 €	170 000,00 €
6574	65748	- Zone 51 / Sélestat (Dcm 833 du 02.10.19 ; convention du 17.10.19)	Ass.	31.12.2025	142 500,00 €	285 000,00 €
6574	65748	- APEI Centre Alsace - ESAT Evasion / Sélestat	Ass.	-	2 000,00 €	6 000,00 €
32101 6521	31301 65821	Bibliothèque Humaniste - Budget annexe "Bibliothèque Humaniste"	Régie autonome	-	524 350,00 €	1 048 700,00 €
33001 6521	31105 65821	Tanzmatten - Budget annexe "Tanzmatten"	Régie autonome	-	544 355,00 €	1 088 710,00 €
5 52009 657362	4 42009 657362	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET REGULARISATIONS RMI) Interventions sociales - Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sélestat (Dcm 86 du 28.01.21 ; convention du 23.02.21)	E.P.C.	-	355 900,00 €	722 300,00 €
6574	65748	- Restos du Cœur / Sélestat (convention en cours de renouvellement)	Ass.	-	11 000,00 €	22 000,00 €
6574	65748	- Paprika / Sélestat (Dcm 172 du 28.10.21 ; convention du 18.11.21)	Ass.	30.06.2024	6 000,00 €	10 000,00 €
6574	65748	- Croix Rouge Française, Délégation Locale / Sélestat	Ass.	-	4 000,00 €	8 000,00 €
MONTANT TOTAL DES AVANCES A VERSER SUR SUBVENTIONS ORDINAIRES					1 819 745,00 €	3 630 650,00 €

AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors autorisations de programme)**Exercice 2024**

Chapitre ou opération votée	Chapitre ou opération votée	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM+BS)	Limite des crédits avant vote BP 2024 (1)
M57	M14			
BUDGET PRINCIPAL				
10	10	Dotations fonds divers et réserves	10 000,00 €	2 500,00 €
10226	10226	Dotations fonds divers et réserves	10 000,00 €	2 500,00 €
20	20	Immobilisations incorporelles	121 170,00 €	30 292,00 €
202	202	Frais d'études docume, d'urb.	20 000,00 €	5 000,00 €
2031	2031	Frais d'études	72 170,00 €	18 042,00 €
2051	2051	Concessions et droits similaires	29 000,00 €	7 250,00 €
204	204	Subventions d'équipement versées	629 000,00 €	157 250,00 €
204181	204181	Subventions d'équipement versées	1 000,00 €	250,00 €
204182	204182	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	3 750,00 €
20422	20422	Subventions d'équipement versées	613 000,00 €	153 250,00 €
21	21	Immobilisations corporelles	4 087 606,00 €	1 021 901,00 €
211101	211101	Terrains nus : RNR ILL*WALD	12 800,00 €	3 200,00 €
2112	211201	Autres agencements et aménagements de terrains	93 000,00 €	23 250,00 €
2118	2118	Autres terrains	10 000,00 €	2 500,00 €
2128	2128	Terrains de voiries urbains	96 000,00 €	24 000,00 €
2138	2138	Autres agencements et aménagements de terrains	2 518 956,00 €	629 739,00 €
215101	215101	Réseaux de voiries urbains	30 000,00 €	7 500,00 €
2152	2152	Installations de voiries	103 000,00 €	25 750,00 €
21538	21538	Autres réseaux	500 000,00 €	125 000,00 €
2158	2158	Autres inst.mat. Et outillages techniques	134 000,00 €	33 500,00 €
21828	2182	Matériel de transport	357 550,00 €	89 387,00 €
21838	2183	Matériel de bureau et informatique	47 000,00 €	11 750,00 €
21848	2184	Mobilier	25 500,00 €	6 375,00 €
2188	2188	Autres immob.corporelles	159 800,00 €	39 950,00 €
23	23	Immobilisations en cours	2 630 336,22 €	657 584,00 €
2312	2312	Agencements et aménagements de terrains	354 300,00 €	88 575,00 €
2313	2313	Constructions	1 267 040,32 €	316 760,00 €
2315	2315	Installations, outillages et mar.techniques	989 895,90 €	247 473,00 €
2316	2316	Restauration de collections et d'œuvres d'art	7 500,00 €	1 875,00 €
2318	2318	Autres immob.corporelles en cours	11 600,00 €	2 900,00 €
20003	20003	Requalification du centre ville, aménagement de voiries	55 000,00 €	13 750,00 €
2151	215101	Réseaux de voirie Urbains	30 000,00 €	7 500,00 €
2152	2152	Installation de voirie	25 000,00 €	6 250,00 €

Chapitre ou opération votée M57	Chapitre ou opération votée M14	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM+BS)	vote BP 2024 (1)
BUDGET PRINCIPAL				
20006	20006	Nouvelles technologies : modernisation Système d'Information	255 500,00 €	63 875,00 €
21838	2183	Matériel de bureau et informatique	23 000,00 €	5 750,00 €
2031	2031	Frais d'études	176 200,00 €	44 050,00 €
2051	2051	Concessions et droits similaires	56 300,00 €	14 075,00 €
20011	20011	Réaménagement locaux administratifs Cour des Prélats & Commanderie	107 000,00 €	26 750,00 €
2313	2313	Constructions	107 000,00 €	26 750,00 €
20012	20012	Optimisation de vidéoprotection	313 000,00 €	78 250,00 €
2188	2188	Autres immob. Cororelles	313 000,00 €	78 250,00 €
		TOTAL BUDGET PRINCIPAL	8 208 612,22 €	2 052 153,00 €
BUDGET TANZMATTEN				
20	20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	3 000,00 €
2051	2051	Concessions et droits similaires	12 000,00 €	3 000,00 €
21	21	Immobilisations corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €
21828	2182	Matériel de transport	30 000,00 €	7 500,00 €
21838	2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00 €	5 000,00 €
2188	2188	Autres immob.corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
23	23	Immobilisations en cours	169 000,00 €	42 250,00 €
2313	2313	Constructions	169 000,00 €	42 250,00 €
		TOTAL BUDGET ANNEXE TANZMATTEN	241 000,00 €	60 250,00 €
BUDGET ANNEXE FORÊT				
20	20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	375,00 €
2031	2031	Frais d'études	1 500,00 €	375,00 €
21	21	Immobilisations corporelles	1 320,00 €	330,00 €
2152	2152	Installation de voirie	1 320,00 €	330,00 €
23	23	Immobilisations en cours	294 488,84 €	73 622,00 €
2312	2312	Agencements et aménagements de terrains	85 288,84 €	21 322,00 €
2313	2313	Constructions		0,00 €
2315	2315	Installations, outillages et mar.techniques	209 200,00 €	52 300,00 €
		TOTAL BUDGET ANNEXE FORÊT	297 308,84 €	74 327,00 €
BUDGET ANNEXE PISCINE DES REMPARTS				
20	20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
2031	2031	Frais d'études	15 000,00 €	3 750,00 €
2051	2051	Concessions et droits similaires		0,00 €
21	21	Immobilisations corporelles	21 000,00 €	5 250,00 €
2158	2158	Autres inst.mat. Et outillages techniques		0,00 €
21838	2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €	250,00 €
21848	2184	Mobilier	20 000,00 €	5 000,00 €
2188	2188	Autres immob.corporelles		0,00 €

Chapitre ou opération votée	Chapitre ou opération votée	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM+BS)	Limite des crédits avant vote BP 2024 (1)
M57	M14			
BUDGET PRINCIPAL				
23	23	Immobilisations en cours	131 000,00 €	32 750,00 €
2313	2313	Constructions	131 000,00 €	32 750,00 €
		TOTAL BUDGET ANNEXE PISCINE DES REMPARTS	167 000,00 €	41 750,00 €
BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE				
21	21	Immobilisations corporelles	161 000,00 €	40 250,00 €
21621	2161	Œuvres et objets d'arts	125 000,00 €	31 250,00 €
21621	2162	Fonds anciens de bibl. et musées	20 000,00 €	5 000,00 €
2188	2188	Autres immob.corporelles	16 000,00 €	4 000,00 €
23	23	Immobilisations en cours	146 581,20 €	36 645,00 €
2313	2313	Constructions	146 581,20 €	36 645,00 €
		TOTAL BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE	307 581,20 €	76 895,00 €
TOTAL GENERAL			9 221 502,26 €	2 305 375,00 €

(1) hors restes à réaliser

AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT (autorisations de programme)

Exercice 2024

Chapitre ou opération votée	Chapitre ou opération votée	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 (BP+DM+BS)	Limite des crédits avant vote BP 2024 (1)
M57	M14			
BUDGET PRINCIPAL				
20001	20001	Quartier Gare	539 000,00 €	179 666,67 €
2315	2315	Installations, outillages et mat. techniques	539 000,00 €	179 666,67 €
20005	20005	Espaces sportifs secteur Charlemagne	9 984 000,00 €	3 328 000,00 €
2313	2313	Constructions	9 984 000,00 €	3 328 000,00 €
20008	20008	Rénovation énergétique du patrimoine	3 040 552,00 €	1 013 517,33 €
2313	2313	Constructions	3 040 552,00 €	1 013 517,33 €
20009	20009	Rénovation église Saint Georges	1 700 000,00 €	566 666,67 €
2313	2313	Constructions	1 700 000,00 €	566 666,67 €
		TOTAL BUDGET PRINCIPAL	15 263 552,00 €	5 087 850,67 €

(1) hors restes à réaliser